

la dévastation des ressources et de la détérioration du milieu. Nous avons choisis entre exiger des fabricants qu'ils assument directement les frais en cause, engager directement les fonds publics, ou avoir recours aux subventions et aux dégrèvements ou aux abattements fiscaux. La méthode choisie dépendra de la société et du système économique en cause.

C'est dans ce contexte que la délégation du Canada envisage la question dont nous sommes saisis. Le Conseil économique et social a fait un premier pas avec sa résolution n° 1346 (XLV) dans laquelle il énonçait les raisons pour lesquelles il y a lieu de se préoccuper de notre milieu humain et recommandait à notre assemblée d'envisager la possibilité de réunir une conférence internationale sur la question. La résolution du Conseil économique et social est venue à son heure et le Canada est d'avis que le moment est maintenant propice pour passer à l'étape suivante. Ma délégation a donc été heureuse de se joindre à la Suède et à plusieurs autres pays pour présenter le projet de résolution A/L.50 par laquelle l'Assemblée générale déciderait de convoquer en 1972 une conférence de l'ONU sur le milieu humain.

Ainsi que le prévoit le projet de résolution, le secrétaire général serait prié de présenter un rapport à l'Assemblée générale, lors de sa vingt-quatrième session par l'intermédiaire du Conseil économique et social réuni pour sa quarante-septième session. A partir de ce rapport, l'Assemblée générale devrait pouvoir définir clairement et précisément les objectifs de la conférence proposée; dire comment ces objectifs devraient être atteints. Quant à nous, nous aimerions que l'ordre du jour et le mandat soient conçus de telle façon que la conférence produise des données constructives pouvant servir à orienter une action future, particulièrement une action menée dans le cadre d'une collaboration internationale.

Ma délégation ne saurait assez insister sur l'importance du travail préparatoire à accomplir en tenant compte du rôle joué actuellement par les gouvernements des États membres, les membres des institutions spécialisées et l'AIEA, et d'autres organisations compétentes. La délégation du Canada est d'avis qu'une fois déposé le rapport du secrétaire général, la façon la plus efficace de continuer les préparatifs de la conférence serait d'instituer un comité préparatoire *ad hoc* qui travaillerait en étroite collaboration avec le secrétaire général. Il n'y a pas lieu, bien sûr, d'en décider aujourd'hui, mais la délégation du Canada souhaite qu'on choisisse cette méthode de travail. Le Canada se tient tout à fait disposé à participer, autant qu'il le pourra, aux travaux d'un tel comité.

Il est une question capitale, digne d'être, dès maintenant, l'objet d'une attention préliminaire: c'est celle de la nature de la conférence proposée. Certes, cela aussi reste à être décidé, mais ma délégation voit beaucoup d'avantages à une conférence qui ne dépasserait pas trois semaines et qui attirerait un large éventail de participants tels que dirigeants publics, éducateurs, journalistes de renom, en plus des experts techniques. La conférence devrait attirer son attention, à notre avis, sur les questions relatives à la pollution.